

République Française
Département de la Drôme

VILLE DE SAINT-VALLIER SUR RHONE

DECISION DU MAIRE n° 2010 - 21

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier sur Rhône,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 25 mars 2008,

DECIDE :

Article 1 : de rapporter, à compter du 1^{er} janvier 2011 toutes décisions antérieures relatives aux tarifs municipaux, à l'exception des tarifs de la Commission Culturelle et des cantines scolaires (qui seront revus au 1^{er} septembre 2011), et de fixer les différents tarifs municipaux comme suit :

Article 2 : Locations de salles

SALLE DESIRE VALETTE				
Location (caution 500 €)	Sociétés locales	Sociétés extérieures	Sociétés de spectacles professionnels	Forfait chauffage
Une journée	160 € + Forfait chauffage	400 € + Forfait chauffage	1 000 € + Forfait chauffage	75 €
Week-end	300 € + Forfait chauffage	600 € + Forfait chauffage		150 €

Régie son et lumière		Petit Forfait	Grand Forfait
	Sociétés Locales	55 €	160 €
	Sociétés extérieures	80 €	240 €
Hors matériel supplémentaire qui sera facturé			

Nettoyage	Nettoyage niveau 1 (Grande salle, déambulatoire, hall, bar, vestiaires, WC handicapés, sanitaires RDC)	Nettoyage Laboratoire	Nettoyage niveau 2 + escaliers	Loges
Semaine	120 €	18 €	78 €	60 €
Dimanche	130 €	20 €	94 €	65€
Férié	160 €	23 €	115 €	75 €

NOUVELLE SALLE POUR TOUS		
Location (caution 400 €)	Saint-Vallier	Extérieur
Sans chauffage	225 €	460 €
Avec chauffage	280€	565 €
Week-end sans chauffage	370 €	750 €
Week-end avec chauffage	450 €	915 €

SALLES DE REUNION		
<i>Gratuité de ces salles pour les associations locales « loi 1901 » et les administrations publiques Paiement après émission d'un titre de recettes</i>		
	Tarif normal par demi-journée	Tarif dégressif par demi journée si + de 40 demi journées de location par an
Mairie - Salle des Sociétés	20,00 €	
Mairie - Salle de réunion 2 ^{ème} étage	20,00 €	
Maison Associations - Salle 003	8,00 €	6,50 €
Maison des Associations - Salle polyvalente	50,00 €	
Maison Formation Emploi - Bureau	7,00 €	5,00 €
Maison Formation Emploi - Salle de réunion	9,00 €	6,50 €
Maison Formation Emploi - Bureau + salle réunion	14,00 €	11,00 €

INFRASTRUCTURES SPORTIVES		
<i>Gratuité de ces équipements pour les associations locales Paiement après émission d'un titre de recettes</i>		
	Sans chauffage / jour	Avec chauffage / jour
Complexe Sportif Nord - Une salle	120 €	150 €
Complexe Sportif Nord - Deux salles	200 €	250 €
Complexe Sportif Sud	95 €	130 €
Nettoyage	65 € par salle occupée et par jour	
Stade Betton	50 € + 100 € en cas d'utilisation de l'éclairage	
Complexe Sportif Nord – Salle principale	14 € / heure	
Complexe Sportif Nord – Mur d'escalade	11 € / heure	
Complexe Sportif Sud – Salle principale	14 € / heure	
Complexe Sportif Sud – Salle de combat	5 € / heure	
Salle Pierre Chalieux	14 € / heure	
Stade Betton	3 € / heure	
Stade Champis	3 € / heure	
Maison des Associations - Salle n°205	6 € / heure	
Maison des Associations - Salle n°309	6 € / heure	
Nouvelle Salle pour Tous	10 € / heure	

ESPACE D'ARTS PLASTIQUES <i>Gratuité de cette salle pour les associations locales « loi 1901 »</i> <i>Paielement après émission d'un titre de recettes</i>	
Espace d'Arts Plastiques	20 € par jour

Article 3 : Location de matériel divers

- Location de chaises : 0,50 euros / chaise
- Location de tables : 1,00 € / table
- Location de tapis de sol : 0,20 euros / tapis
- **Penser à la location des plateaux (pour 2012)**

Article 4 : Ménage

Coût horaire d'intervention du personnel d'entretien de bâtiments : 17,00 euros

Article 5 : Foyer restaurant Cornu

Le tarif unitaire du ticket repas du Foyer Restaurant Cornu est fixé à la somme de :

- repas quotidien : 6,40 euros
- repas de fête : 9,00 euros

Article 6 : Cimetière

Catégories	Tarif
Concession pleine terre d'une durée de 30 ans	Le m ² 120 €
Emplacement pleine terre (40 x 50 cm) pour urne funéraire Durée : 15 ans	Prix forfaitaire..... 60 €
Emplacement pleine terre (40 x 50 cm) pour urne funéraire Durée : 30 ans	Prix forfaitaire..... 115 €
Emplacement colombarium Durée : 15 ans	Prix forfaitaire..... 300 €

Article 7 : Menus produits

Tarif photocopie format A4 : 0,35 euros / copie

Tarif photocopie format A3 : 0,60 euros / copie

Tarif copie Risograph : 0.03 euros / copie (hors fourniture papier)

Article 8 : Camping Municipal

Locations résidences mobiles 4/6 personnes		Modèle 784 avec terrasse	Modèle 734 Confort sans terrasse
La Semaine, du Samedi à 12 h 00 au Samedi à 10 h 00 (7 nuits)	Basse Saison : Du 15 mars au 31 mai Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre	280,00 €	260,00 €
	Haute Saison : Du 1 ^{er} juin au 31 août	400,00 €	370,00 €
La Nuit (avec un maximum de 3 nuits consécutives) Arrivée à 15 h 00 Départ à 11 h 00	Basse Saison : Du 15 mars au 31 mai Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre La 1^{ère} Nuit : La Nuit supplémentaire :	60,00 € 30,00 €	55,00 € 28,00 €
	Haute Saison : Du 1 ^{er} juin au 31 août La 1^{ère} Nuit : La Nuit supplémentaire :	70,00 € 40,00 €	65,00 € 35,00 €

- **Arrhes : 30 % du prix du séjour**, versées lors de la réservation. Si la réservation est annulée, les arrhes versées ne seront pas restituées.
- **Le solde du séjour** est payable d'avance lors de la prise de la location.
- **Caution : 150 €**. Elle est versée à l'entrée dans les lieux contre remise d'un reçu. La caution est encaissée. Elle est restituée en fin de séjour.
- **Ménage** : le ménage est à la charge du locataire. Un forfait de 40 € sera facturé si le nettoyage n'est pas jugé satisfaisant.

CATEGORIE	Tarifs HT en €	Taux de TVA en vigueur	Tarifs TTC en €
Adulte	2,09	5,5 %	2,20
Enfant jusqu'à 7 ans	1,05	5,5 %	1,10
Emplacement Caravane + véhicule ou camping-car	2,85	5,5 %	3,00
Emplacement Tente + véhicule	2,56	5,5 %	2,70
Emplacement Tente seule sans véhicule	2,18	5,5 %	2,30
Electricité	2,18	5,5 %	2,30
Chien	1,24	5,5 %	1,30
Garage Mort du 15/03/2011 au 15/11/2011 (sauf Juin, Juillet, Août)	1,52	5,5 %	1,60
Garage Mort de Juin à Août (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés)	2,66	5,5 %	2,80
Lave-Linge	2,60	19,6 %	3,10
Location courts de tennis	5,10	19,6 %	6,10
Draps jetables - Parure 2 places	6,27	19,6 %	7.50
Draps jetables - Parure 1 place	5,02	19,6 %	6.00

Article 9 : Occupation du domaine public

	Tarifs en Euros :
Commerçants non sédentaires	
Abonnés : par mètre linéaire et par trimestre, foires annuelles comprises	5,00 €
Non-abonnés :	
Par mètre linéaire et par marché - Minimum de perception de 2 mètres	1,50 €
Foire par mètre linéaire avec un minimum de perception de 2 mètres	1,80 €
Installations ludiques temporaires	
Stands d'adresse, manèges « tout public », manèges pour enfants	
Fête de la Vogue - Facturation plafonnée à 2 jours d'activité et 150 m ² par manège ou stand, non cumulable	0,70 €/m ² /jour
Fête des écoles	Gratuit
Cirques :	
Grand	200,00 €
Moyen	150,00 €
Petit	50,00 €
Caution à verser avant installation	200,00 €
Occupation du domaine public :	
Dans le cadre de travaux : par m ² / par jour aux conditions suivantes : - minimum de perception de 20 euros - maximum d'encaissement de 4 mois/an/chantier (non cumulable)	1,00 €
Dans le cadres d'étalages, terrasses ouvertes : par m ² / par an (avec un minimum de perception de 20 euros)	6,00 €
Dans le cadre de vérandas, terrasses couvertes : par m ² / par an (avec un minimum de perception de 20 euros)	20,00 €

Article 10 : Services Techniques, Service de l'eau et de l'assainissement

- Fourniture de plaque de rue (renouvellement du numéro) : 30,00 € HT
- Coût horaire d'intervention des Services Techniques et du Service de l'eau et de l'assainissement pour les travaux : 30,00 € HT / heure
- Coût horaire d'intervention de la mini-pelle pour travaux : 33,00 € HT / heure
- Coût horaire d'intervention du brise-roches hydraulique pour travaux : 37,00 € HT / heure

Service de l'eau

- Prix du m³ d'eau : 0,77 € HT

- Montant de location des compteurs :
 - Compteur 15 et 20 mm : 18,00 € HT
 - Compteur 30 mm : 42,00 € HT
 - Compteur 60 mm : 55,00 € HT
 - Compteur 80 mm : 60,00 € HT
 - Compteur 100 mm : 65,00 € HT

- Montant de la taxe forfaitaire de mise en eau : 50,00 € TTC

Service de l'Assainissement

- Taxe d'assainissement : 0,72 € HT par m³ d'eau consommée
- Taxe de raccordement au réseau public d'assainissement : 610 € HT

Pour mémoire :

- redevance lutte contre la pollution : 0,21 € par m³ d'eau consommée HT, au titre de l'année 2011,
- redevance modernisation des réseaux: 0,15 € par m³ d'eau consommée HT, au titre de l'année 2011,
- Prélèvement en eau : 0,12€ par m³ d'eau consommée HT, au titre de l'année 2010.

Article 11 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Vallier, le 22 décembre 2010

Le Maire,

Jacques CHEVAL